

Les architectes et bureaux d'études techniques sont confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous leurs projets, qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants.

ARCHITECTES : INTÉGRER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ À TOUS VOS PROJETS - HSI04

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie dans les établissements recevant du public (ERP)
- Identifier les obligations issues de la loi Handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des établissements recevant des travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
- Connaître les liens entre la sécurité et l'accessibilité et leur application pratique
- Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP) (DACAM)

PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes
Les bureaux d'études

PROCHAINE FORMATION PROGRAMMÉE
Aix-les-Bains le 2 février 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

- Les principes de la réglementation incendie
- Le mécanisme de développement d'un feu
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les moyens de secours

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Le contexte réglementaire
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

- Les Établissements Recevant du Public (ERP)
- Les Établissements Recevant des travailleurs (ERT)

LE CONTENU ET LE FORMALISME DES DOSSIERS ERP

- Les formulaires CERFA
- Le dossier de sécurité en ERP
- Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap en ERP
- Les demandes de dérogation
- Les procédures de dépôt et d'instruction

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners